

Il en ressort les propositions suivantes qui seront présentées lors de la réunion de la CUP :

- Vérifier le contrat de VEOLIA et faire appliquer le contrat d'affermage de VEOLIA quant au contrôle des mouillages.
- « couler » les chaînes en hiver.
- Respect des dates de mise en place des bouées.
- Demander un arrêté municipal pour faire payer les « clandestins » durant la saison et les « squatteurs hors saison ».
- Nommer un référent du port et un pour l'anse du Stole qui connaissent bien les lieux et qui auraient une fonction de contrôle.
- Quand la mise en place du « CLUPIPP » ? Pour info voir : <https://www.aploc.org/liens/clupipp/>
- Demander une réunion à Monsieur le Maire de Ploemeur avec tous les usagers du port de Lomener et de l'Anse du Stole.

LA SECRETAIRE
Marlène BASSERY



LE PRESIDENT
Marc LOILLIER

